

Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Restructuration du bâtiment de la demipension du collège "Romain Rolland" à ERSTEIN - Avant-projet définitif

Rapport n° CP/2013/153

Service gestionnaire:

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :

Le Conseil Général a retenu le principe de restructuration du restaurant scolaire du collège Romain Rolland à Erstein.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation de l'avant-projet définitif.

Le collège Romain Rolland à Erstein fait actuellement l'objet d'une opération d'extension et de reconstruction, sur l'ensemble de son site. La restructuration du bâtiment demi-pension fait l'objet d'une opération par elle-même. En effet, l'implantation, la destination étant inchangées, et les principales caractéristiques du bâtiment souhaité connues, le choix a été fait de séparer cette opération du projet global.

La restauration du collège accueille à la fois les collégiens et les élèves du Lycée Marguerite Yourcenar adjacent. Sa production journalière actuelle permet de restaurer 350 collégiens, 520 lycéens, les commensaux et permet également de télé restaurer le collège de Gerstheim avec 180 repas. Le bâtiment date de 1993.

Les objectifs de cette restructuration sont les suivants :

- intégration des locaux des agents de maintenance en sous-sol par la création d'espaces en rez-de-jardin,
- restructuration partielle de la cuisine permettant une production de 1200 repas par jour dont 180 en télérestauration,
- agrandissement de la salle à manger des lycéens de 50 m² environ,
- création d'un local de télérestauration de 20 m²,
- rafraichissement des salles à manger existantes, des locaux sanitaires, des circulations et des vestiaires des agents de cuisine,
- reprise des accès et zones de livraisons extérieures,
- création d'un auvent côté entrée lycéens,
- remplacement de l'ensemble du réseau d'assainissement.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général du Bas-Rhin, avec une participation financière du Conseil Régional d'Alsace à hauteur de 43.41%. Le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 870.000 € HT avec un coût de l'opération (études + travaux + frais divers) estimé à 1.310.000 € TTC.

Les études de conception ont débuté en octobre 2012. En termes de calendrier, les travaux pourraient débuter en novembre 2013. Le délai global du chantier est estimé à 9 mois.

L'avant-projet définitif de l'opération est présenté en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve l'avant-projet définitif de l'opération de restructuration de la demi-pension, dont la synthèse est jointe en annexe
- approuve le coût de référence A.P.D. (Avant Projet Définitif) des travaux, qui s'établit à 870.000 € HT (valeur février 2013)
- approuve le budget de l'opération intégrant les frais d'études et les frais annexes, pour un montant prévisionnel de 1.310.000 € TTC.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL